

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCOQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR (arrivé à 19h35), Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Emmanuel MEZERAY (suppléant de Stéphane AMILCAR), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY (arrivée à 19h21), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Dominique DELIVET), Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Sylvie SALLE), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SALLE

Date de convocation :
07.12.2022

Date de publication :

20.12.2022

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	28
Titulaires	26
Suppléants	2
Pouvoirs	5
Votants	34
19h21 Arrivée titulaire	+1
Votants	35
19h35 Arrivée titulaire	+1
Votants	36
Quorum	20

N° 2022 / 185

Objet :

PERSONNEL

Adhésion à la mission facultative « mission en ergonomie » du Centre de Gestion du Calvados

Chaque employeur territorial doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses agents. L'employeur doit notamment évaluer les risques pour la santé et la sécurité des agents, notamment, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations, dans l'organisation du travail et dans la définition des postes de travail.

Afin d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, les collectivités peuvent solliciter le Centre de Gestion qui s'est doté d'un conseiller en ergonomie formé et indépendant en 2022, mis à disposition par le biais d'un conventionnement.

Au travers de cette mission, le Centre de Gestion propose aux autorités territoriales qui en font la demande des prestations et missions s'articulant autour de 3 axes :

- Amélioration des conditions de travail (espaces déjà existants)
- Ergonomie en conception (nouvel espace de travail, nouveau bâtiment)
- Aménagement des situations de travail pour le maintien dans l'emploi en cas de restrictions émises par le médecin de prévention et l'insertion des agents en situation de handicap.

L'intervention de l'ergonome lors de la phase de conception se fera de manière participative avec les futurs

usagers des locaux, afin d'analyser les caractéristiques de leur travail, identifier les facteurs de risques (biomécaniques, individuels, environnementaux, organisationnels, ...), afin :

- D'intégrer les besoins des futurs utilisateurs (agents et usagers) dans la conception des espaces de travail et de vie.
- D'améliorer les conditions de travail des agents et de réduire les risques d'accidents du travail et de développement des maladies professionnelles
- De diminuer les coûts de la collectivité en intervenant en amont du projet.

Il convient donc d'approuver la passation de la convention avec le CDG14 pour la mission en ergonomie.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide d'approuver la passation de la convention avec le CDG14 pour la mission en ergonomie ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Sylvie SALLÉ



Le Président,
Philippe PESQUEREL

